

Pantin, le 3 Octobre 2011

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que, par décision du Tribunal de Bobigny en date du 30 septembre 2011, *CARAVELLE* reprend l'ensemble du réseau de messagerie et d'affrètement du groupe Mory, ainsi que certaines activités de logistique et de transport qui lui sont fortement liées. Une nouvelle société, Mory SAS, est créée à cet effet.

CARAVELLE, groupe industriel à capitaux français, détient un ensemble d'entreprises performantes, leaders sur leur secteur. C'est un acteur significatif du transport en France, et notamment de la messagerie, par sa filiale Ducros Express, l'ancienne filiale de messagerie de DHL en France.


Mory bénéficiera immédiatement d'un apport en fonds propres et quasi fonds propres de 50 M€ et disposera donc des moyens nécessaires pour reprendre un développement solide.

Dans un premier temps et pour une durée de 12 à 24 mois, Mory sera une entreprise autonome au sein d'un groupe fort et s'attachera prioritairement à la qualité du service rendu tout en menant à bien sa réorganisation.

Dans un second temps, *CARAVELLE* envisage de rapprocher les réseaux de Ducros Express et de Mory qui présentent des complémentarités très fortes. Ensemble, les deux réseaux constitueront un acteur de tout premier plan sur le marché de la messagerie qui disposera d'une offre élargie.

L'organisation commerciale et service clients reste inchangée. Vos interlocuteurs commerciaux habituels sont à votre disposition pour répondre à vos questions éventuelles.

Souhaitant pouvoir compter sur votre soutien, je serai ravi de pouvoir vous rencontrer au cours des prochains mois et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



André Lebrun
Président, Mory